

**Service émetteur : secrétariat général  
Département des Ressources Humaines**

Affaire suivie par : Jennifer BERGERON  
Courriel : ars-cvl-rh-dialogue-social-qvt@ars.sante.fr  
Téléphone : 02 38 77 31 16

## **ATTESTATION D’AFFILIATION A UNE MUTUELLE OBLIGATOIRE**

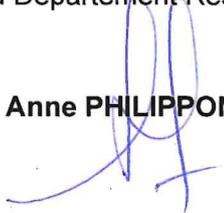
Je soussignée, Clara de BORT, directrice générale de l’Agence régional de santé Centre-Val de Loire, atteste par la présente que :

En vertu des dispositions du décret no 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l’Etat, **tous les agents publics de l’ARS CVL bénéficieront d’un contrat collectif obligatoire de complémentaire santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Cette attestation est établie et délivrée sur la base des informations disponibles à la date de sa rédaction. L’employeur ne saurait être tenu responsable en cas de modification ou d’inexactitude des informations communiquées, notamment en ce qui concerne l’éligibilité ou la situation individuelle de l’agent.

L’agent joindra à la présente attestation le dernier bulletin de paie remis par l’employeur.

Fait à Orléans, le 23 juin 2025  
Pour la directrice générale  
de l’Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,  
La responsable du Département Ressources Humaines

  
**Anne PHILIPPON**